VOS QUESTIONS / NOS RÉPONSES

INFORMER SUR QUELQU'UN

Par Profil supprimé Postée le 17/10/2013 15:31

Je connais le pere d'un copain de classe qui fume de cannabis. A qui dois je m'adresser pour informer de cet effet?

Mise en ligne le 24/10/2013

Bonjour,

Nous ne disposons pas assez d'éléments pour nous prononcer sur votre demande. Nous ne savons pas, non plus, en quoi la consommation de ce monsieur aurait des incidences sur votre vie, même si, évidemment, toute consommation de drogue est prohibée par la loi.

Nous ne vous apprenons rien en vous disant que toute entorse à la loi relève de la compétence des autorités que tout le monde connaît (Police, Gendarmerie, etc.…) Cependant, quel serait l'intérêt de votre démarche ? Quelle est votre motivation ? Voulez-vous les aider ? L'ami de votre fils souffrirait-il de la consommation de son père ? Ne pouvez-vous pas aborder le sujet avec la personne concernée ? En parler avec elle ? Cela vous donnerait plus d'éléments, peut-être, pour comprendre ce qui l'amène à consommer et ainsi l'aider s'il le désire.

Si vous souhaitez échanger de vive voix avec nos écoutants sur cette question et même d'autres concernant les drogues vous pouvez nous joindre au 0800 23 13 13 (Ligne de Drogues Info Service, gratuite et anonyme depuis un poste fixe, tous les jours entre 8h et 2h du matin).

Cordialement.